



---

## Revue LES TISONS

---

*Revue Internationale des Sciences de l'Homme et de la Société (RISHS)*



Revue indexée par

**ESJI** Eurasian  
Scientific  
Journal  
Index  
[www.ESJIndex.org](http://www.ESJIndex.org)

<http://esjindex.org/search.php?id=6845>

Revue ligne : <https://www.revuelestisons.bf>

e-ISSN: 2756-7532

p-ISSN: 2756-7524

Vol. 1 - N° 000 – 4<sup>e</sup> trimestre Décembre 2023

Revue LES TISSONS, Revue internationale des Sciences de l'Homme et de la  
Société (RISHS) – Vol.1 - N°000 - 4è trimestre - Décembre 2023  
e-ISSN : 2756-7532 ; p-ISSN : 2756-7524

Revue LES TISONS, Revue internationale des Sciences de l'Homme et de la  
Société (RISHS) – Vol.1 - N°000 - 4<sup>e</sup> trimestre - Décembre 2023  
e-ISSN : 2756-7532 ; p-ISSN : 2756-7524

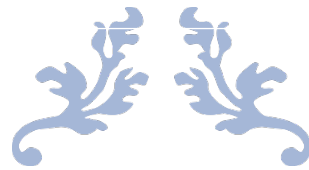
---

## Revue LES TISONS

---

Revue LES TISSONS, Revue internationale des Sciences de l'Homme et de la  
Société (RISHS) – Vol.1 - N°000 - 4è trimestre - Décembre 2023  
e-ISSN : 2756-7532 ; p-ISSN : 2756-7524

Revue LES TISONS, Revue internationale des Sciences de l'Homme et de la  
Société (RISHS) – Vol.1 - N°000 - 4è trimestre - Décembre 2023  
e-ISSN : 2756-7532 ; p-ISSN : 2756-7524



---

## Revue LES TISONS

---

*Revue Internationale des Sciences de l'Homme et de la Société (RISHS)*



Revue indexée par

**ESJI** Eurasian  
Scientific  
Journal  
Index  
[www.ESJIndex.org](http://www.ESJIndex.org)

<http://esjindex.org/search.php?id=6845>

Article en ligne : <https://www.revuelestisons.bf>

Éditions TISONS

Arrond. 5, Sect. 22, Av. Toguiyeni

Revue LES TISSONS, Revue internationale des Sciences de l'Homme et de la  
Société (RISHS) – Vol.1 - N°000 - 4è trimestre - Décembre 2023  
e-ISSN : 2756-7532 ; p-ISSN : 2756-7524

e-ISSN: 2756-7532; p-ISSN: 2756-7524  
<http://esjindex.org/search.php?id=6845>  
<http://www.revuelestissions.bf>  
[lestissions@revuelestissions.bf](mailto:lestissions@revuelestissions.bf)  
S/C Université Joseph KI-ZERBO  
BV 30053 OUAGA 1200 Logements  
10020 OUAGADOUGOU - Burkina Faso  
(+226) 66006650/70104853

## **PRÉSENTATION ET POLITIQUE ÉDITORIALE**

Sous l'impulsion de M. Fatié OUATTARA, Professeur titulaire de philosophie à l'Université Joseph KI-ZERBO, et avec la collaboration d'Enseignants-Chercheurs et Chercheurs qui sont, soit membres du Centre d'Études sur les Philosophies, les Sociétés et les Savoirs (CEPHISS), soit membres du Laboratoire de philosophie (LAPHI), une nouvelle revue vient d'être fondée à Ouagadougou, au Burkina Faso, sous le nom de « Revue LES TISONS ».

Revue internationale des Sciences de l'Homme et de la Société, la Revue LES TISONS vise à contribuer à la diffusion de théories, de connaissances et de pratiques professionnelles inspirées par des travaux de recherche scientifique. En effet, comme le signifie le Larousse, un tison est un « morceau de bois brûlé en partie et encore en ignition ».

De façon symbolique, la Revue LES TISONS est créée pour mettre ensemble des tisons, pour rassembler les chercheurs, les auteurs et les idées innovantes, pour contribuer au progrès de la recherche scientifique, pour continuer à entretenir la flamme de la connaissance, afin que sa lumière illumine davantage les consciences, éclaire les ténèbres, chasse l'ignorance et combatte l'obscurantisme à travers le monde.

Dans les sociétés traditionnelles, au clair de lune et pendant les périodes de froid, les gens du village se rassemblaient autour du feu nourri des tisons : ils se voient, ils se reconnaissent à l'occasion ; ils échangent pour résoudre des problèmes ; ils discutent pour voir ensemble plus loin, pour sonder l'avenir et pour prospecter un meilleur avenir des sociétés. Chacun doit, pour ce faire, apporter des tisons pour entretenir le feu commun, qui ne doit pas s'éteindre.

La Revue LES TISONS est en cela pluridisciplinaire, l'objectif fondamental étant de contribuer à la fabrique des concepts, au renouvellement des savoirs, en d'autres mots, à la construction des connaissances dans différentes disciplines et divers domaines de la

science. Elle fait alors la promotion de l'interdisciplinarité, c'est-à-dire de l'inclusion dans la diversité à travers diverses approches méthodologiques des problèmes des sociétés.

Semestrielle (juin, décembre), thématique au besoin pour les numéros spécifiques, la Revue LES TISONS publie en français et en anglais des articles inédits, originaux, des résultats de travaux pratiques ou empiriques, ainsi que des mélanges et des comptes rendus d'ouvrages dans le domaine des Sciences de l'Homme et de la Société : **Anthropologie, Communication, Droit, Économie, Environnement, Géographie, Histoire, Lettres modernes, Linguistique, Philosophie, Psychologie, Sociologie, Sciences de l'environnement, Sciences politiques, Sciences de gestion, Sciences de la population, etc.**

Peuvent publier dans la Revue LES TISONS, les Chercheurs, les Enseignants-Chercheurs et les doctorants dont les travaux de recherche s'inscrivent dans ses objectifs, thématiques et axes.

La Revue LES TISONS comprend une Direction de publication, un Secrétariat de rédaction, un Comité scientifique et un Comité de lecture qui assurent l'évaluation en double aveugle et la validation des textes qui lui sont soumis en version électronique pour être publiés (en ligne et papier).

#### **MODE DE SOUMISSION ET DE PAIEMENT**

La soumission des articles se fait à travers le mail suivant : [lestisons@revuelestisons.bf](mailto:lestisons@revuelestisons.bf).

L'évaluation et la publication de l'article sont conditionnées au paiement de la somme de cinquante mille (50.000) francs CFA, en raison de vingt mille (20.000) francs CFA de frais d'instruction et trente mille (30.000) francs CFA de frais de publication. Le paiement desdits frais peut se faire par Orange money (00226.66.00.66.50, identifié au nom de OUATTARA Fatié), par Western Union ou par Money Gram.



## **CONSIDÉRATION ÉTHIQUE**

Les contenus des articles soumis et publiés (en ligne et en papier) par la Revue LES TISONS n'engagent que leurs auteurs qui cèdent leurs droits d'auteur à la revue.

## **NORMES ÉDITORIALES**

Les textes soumis à la Revue LES TISONS doivent avoir été écrits selon les NORMES CAMES/LSH adoptées par le CTS/LSH, le 17 juillet 2016 à Bamako, lors de la 38<sup>e</sup> session des CCI.

Pour un article qui est une contribution théorique et fondamentale : Titre, Prénom et Nom de l'auteur, Institution d'attache, adresse électronique, Résumé en Français, Mots clés, Abstract, Key words, Introduction (justification du thème, problématique, hypothèses/objectifs scientifiques, approche), Développement articulé, Conclusion, Bibliographie.

Pour un article qui résulte d'une recherche de terrain : Titre, Prénom et Nom de l'auteur, Institution d'attache, adresse électronique, Résumé en Français, Mots clés, Abstract, Key words, Introduction, Méthodologie, Résultats et Discussion, Conclusion, Bibliographie.

Les articulations d'un article, à l'exception de l'introduction, de la conclusion, de la bibliographie, doivent être titrées, et numérotées par des chiffres (ex : 1. ; 1.1. ; 1.2. ; 2. ; 2.2. ; 2.2.1 ; 2.2.2. ; 3. ; etc.).

Les passages cités sont présentés en romain et entre guillemets. Lorsque la phrase citant et la citation dépassent trois lignes, il faut aller à la ligne, pour présenter la citation (interligne 1) en romain et en retrait, en diminuant la taille de police d'un point.

Les références de citation sont intégrées au texte citant, selon les cas, de la façon suivante :

- (Initiale(s) du Prénom ou des Prénoms de l'auteur. Nom de l'Auteur, année de publication, pages citées);

- Initiale (s) du Prénom ou des Prénoms de l'auteur. Nom de l'Auteur (année de publication, pages citées).

*Exemples :*

En effet, le but poursuivi par M. Ascher (1998, p. 223), est « d'élargir l'histoire des mathématiques de telle sorte qu'elle acquière une perspective multiculturelle et globale (...), d'accroître le domaine des mathématiques : alors qu'elle s'est pour l'essentiel occupé du groupe professionnel occidental que l'on appelle les mathématiciens (...) ».

Pour dire plus amplement ce qu'est cette capacité de la société civile, qui dans son déploiement effectif, atteste qu'elle peut porter le développement et l'histoire, S. B. Diagne (1991, p. 2) écrit :

Qu'on ne s'y trompe pas : de toute manière, les populations ont toujours su opposer à la philosophie de l'encadrement et à son volontarisme leurs propres stratégies de contournements. Celles là, par exemple, sont lisibles dans le dynamisme, ou à tout le moins, dans la créativité dont fait preuve ce que l'on désigne sous le nom de secteur informel et à qui il faudra donner l'appellation positive d'économie populaire.

Le philosophe ivoirien a raison, dans une certaine mesure, de lire, dans ce choc déstabilisateur, le processus du sous-développement. Ainsi qu'il le dit :

Le processus du sous-développement résultant de ce choc est vécu concrètement par les populations concernées comme une crise globale : crise socio-économique (exploitation brutale, chômage permanent, exode accéléré et douloureux), mais aussi crise socio-culturelle et de civilisation traduisant une impréparation sociohistorique et une inadaptation des cultures et des comportements humains aux formes de vie imposées par les technologies étrangères. (S. Diakité, 1985, p. 105).

Les sources historiques, les références d'informations orales et les notes explicatives sont numérotées en série continue et présentées en bas de page.

Les divers éléments d'une référence bibliographique sont présentés comme suit : NOM et Prénom (s) de l'auteur, Année de publication, Zone titre, Lieu de publication, Zone Editeur, pages (p.) occupées par l'article dans la revue ou l'ouvrage collectif. Dans la zone titre, le titre d'un article est présenté en romain et entre guillemets, celui d'un ouvrage, d'un mémoire ou d'une thèse, d'un rapport, d'une revue ou d'un journal est présenté en italique. Dans la zone Editeur, on indique la Maison d'édition (pour un ouvrage), le Nom et le numéro/volume de la revue (pour un article). Au cas où un ouvrage est une traduction et/ou une réédition, il faut préciser après le titre le nom du traducteur et/ou l'édition (ex : 2nde éd.).

Ne sont présentées dans les références bibliographiques que les références des documents cités. Les références bibliographiques sont présentées par ordre alphabétique des noms d'auteur :

AMIN Samir, 1996, *Les défis de la mondialisation*, Paris, L'Harmattan.

AUDARD Cathérine, 2009, *Qu'est ce que le libéralisme ? Ethique, politique, société*, Paris, Gallimard.

BERGER Gaston, 1967, *L'homme moderne et son éducation*, Paris, PUF.

DIAGNE Souleymane Bachir, 2003, « Islam et philosophie. Leçons d'une rencontre », *Diogène*, 202, p. 145-151.

DIAKITE Sidiki, 1985, *Violence technologique et développement. La question africaine du développement*, Paris, L'Harmattan.

L'article doit être écrit en format « Word », police « Times New Roman », Taille « 12 pts », Interligne « simple », positionnement « justifié », marges « 2,5 cm (haut, bas, droite, gauche) ». La longueur de l'article doit varier entre 30.000 et 50.000 signes (espaces et caractères compris). Le titre de l'article (15 mots maxi, taille 14 pts, gras) doit être écrit (français, traduit en anglais, vice-versa).

Le(s) Prénom(s) sont écrits en lettres minuscules et le(s) Nom(s) en lettres majuscules suivis du mail de l'auteur ou de chaque auteur (le tout en taille 12 pts, non en gras).

Le résumé (250 mots maximales, taille 12 pts) de l'article et les mots clés (05) doivent être écrits et traduits en français/anglais. La taille de l'article varie entre 15 et 25 pages maximales.

#### **DIRECTION DE PUBLICATION**

*Directeur* : Pr Fatié OUATTARA, PT, Philosophe, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso)

*Directeur adjoint* : Dr Moussa COULIBALY, Assistant, Économiste, Université Nazi Boni (Burkina Faso)

#### **RESPONSABLE DES FINANCES**

Mme Fati IDOGO, Agent des Services administratifs et financiers, UFR/SH, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso)

#### **SECRETARIAT DE RÉDACTION**

*Secrétaire* : Dr Noumoutiè SANGARÉ, Assistant, Philosophe, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso)

*Membres* : Dr Abdoul Azize SODORÉ, MC, Géographe, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso); Dr Beli Alexis NÉBIÉ, Assistant, Psychologue, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso); Dr Boubié BAZIÉ, MA, Historien, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso); Dr Édith DAH, MA, Philosophe, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso); Dr Mathieu Beli DAÏLA, MA, Linguiste, Université de Dédougou (Burkina Faso); Dr Paul-Marie MOYENGA, MA, Sociologue, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso); Dr Sampala Fati BALIMA, MC, Politiste, Université Thomas SANKARA (Burkina Faso); M. Jean Baptiste PODA, Doctorant en Philosophie, Université Joseph KI-ZERBO

(Burkina Faso); M. Lazard T. OUÉDRAOGO, Doctorant en Philosophie, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso); M. Mahamat OUATTARA, Doctorant en Philosophie, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso); M. Saïdou BARRY, Doctorant en Philosophie, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso).

### **COMITÉ DE LECTURE**

Dr Abdoul Karim SAÏDOU, MC, Politiste, Université Thomas SANKARA (Burkina Faso); Dr Aimé D. M. KOUDBILA, MA, Philosophe, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso); Dr M. Alice SOMÉ/SOMDA, MR, Philosophe, Institut des Sciences des Sociétés/CNRST (Burkina Faso); Dr Awa OUOBA, MC, Géographe, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso); Dr Bouraïman ZONGO, MA, Sociologue, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso); Dr Calixte KABORÉ, MA, Philosophe, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso); Dr Cheick Bobodo OUÉDRAOGO, MC, Linguiste, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso); Dr Clotaire Alexis BASSOLÉ, MC, Sociologue, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso); Dr Damien DAMIBA, MA, Philosophe, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso); Dr Dimitri Régis BALIMA, MC, Communicologue, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso); Dr Donatien DAYOUROU, MC, Psychologue, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso); Dr Edwige DEMBÉLÉ, MA, Économiste, Université NAZI BONI (Burkina Faso); Dr Étienne KOLA, MC, Philosophe, Université Norbert ZONGO (Burkina Faso); Dr Évariste R. BAMBARA, MC, Philosophe, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso); Dr Ézaïe NANA, IR, Sociologue, INSS/CNRST (Burkina Faso); Dr Fernand OUÉDRAOGO, MA, Psychologue, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso); Dr Gaoussou OUÉDRAOGO, MC, Philosophe, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso); Dr Gauthier YÉ, MA, Psychologue,

Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso); Dr Georges ROUAMBA, MC, Sociologue, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso); Dr Hamado KABORÉ, CR, Historien, Institut des Sciences des Sociétés/CNRST (Burkina Faso); Dr Hamado OUÉDRAOGO, MA, Philosophe, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso); Dr Hamado Joël OUÉDRAOGO, MA, Philosophe, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso); Dr Isidore YANOOGO, MC, Géographe, Université Norbert ZONGO (Burkina Faso); Dr Issaka YAMÉOGO, MC, Philosophe, Université Norbert ZONGO (Burkina Faso); Dr Jean-Baptiste P. COULIBALY, MC, Historien, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso); Dr Jérémi ROUAMBA, MC, Géographe, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso); Dr Kalifa DRABO, MA, Philosophe, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso); Dr Kassem Salam SOURWEIMA, MC, Politiste, Université Thomas SANKARA (Burkina Faso); Dr Kizito Tioro KOUSSÉ, MA, Philosophe, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso); Dr Landry COULIBALY, MA, Historien, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso); Dr Lassané YAMÉOGO, MA, Communicologue, Université Thomas SANKARA (Burkina Faso); Dr Lassina SIMPORÉ, MC, Archéologue, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso); Dr Léon SAMPANA, MC, Politiste, Université Nazi BONI (Burkina Faso); Dr Léonce KY, MC, Historien, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso); Dr Madeleine WAYAK PAMBÉ, MC, Démographe, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso); Dr Magloire É. YOGO, MA, Sciences de l'éducation, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso); Dr Moussa DIALLO, Assistant, Philosophe, Centre universitaire de Manga, UNZ (Burkina Faso); Dr Narcisse Taladi YONLI, MA, Sociologue, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso); Dr Noumoutiè SANGARÉ, Assistant, Philosophe, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso); Dr Ollo Pépin HIEN, CR, Sociologue, Institut des Sciences des Sociétés/CNRST (Burkina Faso); Dr Pascal

BONKOUNGOU, MA, Philosophe, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso); Dr Paul-Marie BAYAMA, MC, Philosophe, ENS de Koudougou (Burkina Faso); Dr R. Ulysse Emmanuel OUÉDRAOGO, MA, Géographe, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso); Dr Rasmata BAKYONO/NABALOUM, MC, Psychologue, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso); Dr Relwendé DJIGUEMDÉ, Assistant, Philosophe, Centre universitaire de Manga, UNZ, (Burkina Faso); Dr Rodrigue BONANÉ, MR, Philosophe, Institut des Sciences des Sociétés/CNRST (Burkina Faso); Dr Rodrigue SAWADOGO, MC, Philosophe, Université Norbert ZONGO (Burkina Faso); Dr Roger ZERBO, MR, Sociologue, Institut des Sciences des Sociétés/CNRST (Burkina Faso); Dr Serge SAMANDOULGOU, MR, Philosophe, Institut des Sciences des Sociétés (Burkina Faso); Dr Souleymane SAWADOGO, MA, Philosophe, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso); Dr Stanislas SAWADOGO, MA, Psychologue, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso); Dr Tongnoma ZONGO, CR, Sociologue, Institut des Sciences des Sociétés/CNRST (Burkina Faso); Dr Yacouba BANWORO, MC, Historien, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso); Dr Zakaria SORÉ, MC, Sociologue, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso); Dr Zoubere DIALLA, MA, Sociologue, Centre universitaire de Manga, UNZ, (Burkina Faso).

#### **COMITÉ SCIENTIFIQUE INTERNATIONAL**

Pr Abdoulaye SOMA, PT, Constitutionnaliste, Université Thomas SANKARA (Burkina Faso); Pr Abdramane SOURA, PT, Démographe, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso); Pr Abou NAPON, PT, Linguiste, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso); Pr Aklesso ADJI, PT, Philosophe, Université de

Lomé (Togo); Pr Alain Casimir ZONGO, PT, Philosophe, Université Norbert ZONGO (Burkina Faso)  
Pr Alkassoum MAÏGA, PT, Sociologue, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso); Pr Amadé BADINI, PT, Philosophe, Université Norbert ZONGO (Burkina Faso); Pr Augustin LOADA, PT, Politiste, Université Saint Thomas d'Aquin (Burkina Faso); Pr Augustin PALÉ, PT, Sociologue, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso); Pr B. Claudine Valérie ROUAMBA/OUÉDRAOGO, PT, Sociologue, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso); Pr Bernard KABORÉ, PT, Linguiste, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso); Pr Bilina BALLONG, PT, Philosophe, Université de Lomé (Togo); Pr Bouma F. BATIONO, PT, Sociologue, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso); Pr Cyrille KONÉ, PT, Philosophe, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso); Pr Cyrille SEMDÉ, PT, Philosophe, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso); Pr David Musa SORO, PT, Philosophe, Université Houphouët-Boigny (Côte d'Ivoire); Pr Edmond Yao KOUASSI, PT, Philosophe, Université de Bouaké (Côte d'Ivoire); Pr Emmanuel M. HEMA, PT, Écologue, Université de Dédougou (Burkina Faso); Pr Emmanuel Malolo DISSAKÈ, PT, Philosophe, Université de Douala (Cameroun); Pr Eustache R. K. ADANHOUNME, PT, Philosophe, Université Abomey Calavi (Benin); Pr Fabienne LELOUP, Sociologue, Université Catholique de Louvain-Mons (Belgique); Pr Fatié OUATTARA, PT, Philosophe, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso); Pr Foé NKOLO, PT, Philosophe, Université Yahoundé I (Cameroun); Pr Frédéric MOENS, Communicologue, IHECS, Bruxelles (Belgique); Pr Gabin KORBÉOGO, PT, Sociologue, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso); Pr Georges ZONGO, PT, Philosophe, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso); Pr Hamidou Talibi MOUSSA, PT, Philosophe, Université Abdou MOUMOUNI (Niger); Pr Issiaka MANDÉ, PT, Historien, Université du Québec à Montréal (Canada); Pr Jacques



NANEMA, PT, Philosophe, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso); Pr Jean-François DUPEYRON, PT, Philosophe, Université de Bordeaux (France); Pr Jean-Marie DIPAMA, PT, Géographe, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso); Pr Jean-Claude KALUBI-LUKUSA, PT, Sociologue, Université de Sherbrooke (Canada); Pr Jean-Pierre POURTOIS, PT, Psychopédagogue, Université de Mons (Belgique); Pr Lassane YAMÉOGO, PT, Géographe, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso); Pr Léon MATANGILA MUSADILA, PT, Philosophe, Université de Kinshasa (RD Congo); Pr Léopold Bawala BADOLO, PT, Psychologue, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso); Pr Ludovic KIBORA, DR, Sociologue, Institut des Sciences des Sociétés/CNRST (Burkina Faso) ; Pr Magloire SOMÉ, PT, Historien, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso); Pr Mahamadé SAVADOGO, PT, Philosophe, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso); Pr Mamadou L. SANOGO, DR, Linguiste, Institut des Sciences des Sociétés/CNRST (Burkina Faso); Pr Moukaila Abdo Laouali SERKI, PT, Philosophe, Université Abdou MOUMOUNI (Niger); Pr Pierre G. NAKOULIMA, PT, Philosophe, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso); Pr Ramane KABORÉ, PT, Sociologue, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso); Pr Sébastien YOUNBARÉ, PT, Psychologue, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso); Dr Amadou TRAORÉ, MC, Sociologue, Université de Ségou (Mali); Dr Décaïrd KOUADIO KOFFI, MC, Philosophe, Université Houphouët-Boigny (Côte d'Ivoire); Dr Djédou Martin AMALAMA, MC, Sociologue, Université de Korhogo (Côte d'Ivoire); Dr Emmanuel YAOU, MA, Sociologue, Université de Kara (Togo); Dr Gérard AMOUGOU, MC, Socio-politiste, Université de Yaoundé II (Cameroun); Dr Ibrahim KONÉ, MA, Philosophe, Université Peleforo Gon COULIBALY (Côte d'Ivoire); Dr Idi BOUKAR, A, Philosophe, Université Abdou MOUMOUNI (Niger); Dr Idrissa S. TRAORÉ, MC, Sociologue, Université des Lettres et des Sciences

de Bamako (Mali); Dr Issouf BINATÉ, MC, Historien, Université Alassane OUATTARA (Côte d'Ivoire); Dr Jean-François PETIT, MC HDR, Philosophe, Institut catholique de Paris (France); Dr Landry Roland KOUDOU, MC, Philosophe, Université Felix Houphouët-Boigny (Côte d'Ivoire); Dr Mouhamoudou El Hady BA, MC, Sociologue, Université Cheick Anta Diop (Sénégal); Dr Mamadou Bassirou TANGARA, MC, Économiste, Université des Sciences sociales et de Gestion de Bamako (Mali); Dr N'golo Aboudou SORO, MC, Lettres modernes, Université Alassane OUATTARA de Bouaké (Côte d'Ivoire); Dr Oumar DIA, MC, Philosophe, Université Cheick Anta Diop de Dakar (Sénégal); Dr Pierre-Étienne VANDAMME, Philosophe, Université Catholique de Louvain (Belgique); Dr Raphael KONÉ, Ph. D, Historien, Université Cergy de Pontoise – EA7517 (France); Dr Samuel RENIER, MC, Sciences de l'éducation, Université de Tours – EA7505 EES (France) ; Dr Tiéfing SISSOKO, MC, Sociologue, Université des Lettres et des Sciences de Bamako (Mali).

## Table des matières

Citoyenneté et intégrité... Fatié OUATTARA .....	13
Jeunesse, éducation et crise en Afrique ... Domèbèimwin Vivien SOMDA .....	31
Condorcet et droit à l'éducation : De l'instruction publique pour garantir l'égalité entre les hommes ... Kirgoua YABRÉ .....	75
Respect de l'autre comme fondement du bien-être de tous ... Augustine Blandine K. AMOUSSOU ; Gervais KISSEZOUNON .....	97
Autorité et liberté dans l'éducation traditionnelle africaine ... Rodrigue Paulin BONANÉ .....	111
Formation philosophique et insertion socio-professionnelle : comment sortir le philosophe du chômage ? ... Elvis Aubin KLAOUROU .....	129
Penser l'éthique environnementale au-delà de la critique hottoisienne de la normativité... Baboua TIENE, Tohotanga COULIBALY	155
Jürgen Habermas : validité des normes et vérité dans la discussion .... Euloge Franck AKODJETIN, Sefounema AKOUTOU.....	181
De La philosophie Bantoue à l'universel philosophique : quelles passerelles chez Tempels ? ... Boubacar OUÉDRAOGO.....	205
La question de la mobilité intellectuelle en Occident du XII <sup>e</sup> au XIV <sup>e</sup> siècle : le cas de l'université de Paris et de Bologne ... EKOOU Assoumou Gilbert, Comoé Fulbert ETTIEN .....	223

Revue LES TISSONS, Revue internationale des Sciences de l'Homme et de la  
Société (RISHS) – Vol.1 - N°000 - 4è trimestre - Décembre 2023  
e-ISSN : 2756-7532 ; p-ISSN : 2756-7524



## Citoyenneté et intégrité<sup>1</sup>

### *Citizenship and integrity*

Fatié OUATTARA  
*Professeur titulaire de Philosophie*  
Université Joseph KI-ZERBO

Article disponible en ligne : <https://www.revuelestisons.bf>

#### **Pour citer cet article**

---

OUATTARA Fatié, 2023, « Citoyenneté et intégrité », Revue LES TISONS (RISHS), Vol.1, N°000, Décembre, p. 13-29.

---

<sup>1</sup> Communication donnée, le mardi 13 juin 2023, à la demande de la Fédération burkinabè des Associations, Centres et Clubs pour l'UNESCO du Burkina Faso à l'occasion de sa conférence annuelle sur thème général : « Éducation à la paix et à la citoyenneté : la résilience pour sauver l'intégrité ».

Avant tout propos, je voudrais remercier les organisateurs de cette conférence qui porte sur « Éducation à la paix et à la citoyenneté : la résilience pour sauver l'intégrité ». Il s'agit d'un thème d'actualité pour le Burkina Faso qui traverse la situation difficile de la crise sécuritaire liée au terrorisme.

Merci de m'avoir associé à cette activité de la Fédération burkinabè des Associations, Centres et Clubs pour l'UNESCO (FBACCU). En tant qu'ancien Secrétaire général de la Commission nationale burkinabè pour l'UNESCO, je réalise désormais, avec les sollicitations qui me sont encore faites, que quand on entre dans cette famille de l'UNESCO, ce n'est pas pour y ressortir, c'est pour y rester pour toujours, tant il est vrai qu'elle vous retient par l'amitié, l'amour, la solidarité, la fraternité au nom desquels vous, membres de la FBACCU, vous avez choisi de vous engager.

Vous défendez un idéal commun de société ; vous menez un vrai combat d'humains : celui de la construction de la paix à travers le monde, notamment au pays des « Hommes intègres ». Comme le signifie l'acte constitutif de l'UNESCO, « les guerres prenant naissance dans l'esprit des hommes, c'est dans l'esprit des hommes que doivent être élevées les défenses de la paix ».

Nous voici une fois de plus réunis ici aujourd'hui, dans cette enceinte de l'amphi B de l'Université Joseph KI-ZERBO, dont je salue le Président Jean François Silas KOBÉANÉ et tous les acteurs, pour parler de citoyenneté, de paix et d'éducation à un moment où le Burkina Faso subit sans précédent la fêrule humiliante de l'hydre terroriste.

C'est en ce même moment où l'intégrité du citoyen du Burkina Faso est mise à la rude épreuve du doute, car certains de ses filles et fils sont enrôlés, bon gré mal gré, par les ennemis de la nation qui lutte aussi pour restaurer et préserver l'intégrité de son territoire. Telle se veut être l'histoire du serpent qui se mord la queue.

La thèse qu'il existe des ennemis de l'intérieur, des nationaux, des « valets locaux de l'impérialisme », qui complotent avec l'extérieur

pour que sombre définitivement la république, a longtemps été discutée dans des cercles restreints, dans les réseaux sociaux, sur l'espace public avant d'être confirmée par le renseignement et les éléments de retour du front (Fatié Ouattara, 2023, p. 368-380).

Pour en parler avec vous, j'ai choisi d'articuler mon propos autour de trois points essentiels. Dans un second temps, je défendrai l'idée de la citoyenneté intègre du burkinabè quoiqu'elle soit mise en mal par le terrorisme. Au dernier moment de ma communication, je m'entretiendrai avec vous sur l'éducation à la citoyenneté intègre. Mais avant, élucidons-nous les concepts de « citoyenneté naturelle » et de « citoyenneté active ».

## **1. Double conception de la citoyenneté**

Nonobstant l'évolution du droit, il semble encore difficile de dégager un consensus, voire une unanimité autour de la question du citoyen. La presque totalité des États du monde sont communément appelées aujourd'hui des démocraties, ce qui reviendrait à confirmer l'hypothèse rousseauiste selon laquelle la démocratie est le meilleur système de gouvernement d'une nation du fait de ses visées universelles, humanistes et juridiquement concordantes. De ce point de vue, on se demande qui a réellement droit à l'appellation de citoyen de l'État d'obédience démocratique. Autrement dit, quelle est la nature réelle du citoyen de l'État démocratique ?

Afin de répondre à ces deux interrogations, il convient, en effet, de rappeler à l'esprit que l'histoire politique des sociétés nous enseigne encore aujourd'hui que la citoyenneté, le fait d'être citoyen, a toujours été définie en fonction de la nature de l'État, de la Cité (collectivité des citoyens) et de celle de sa Constitution. D'où, l'appellation du citoyen varie d'un État à l'autre, c'est-à-dire que « celui qui est citoyen dans une démocratie, n'est pas citoyen dans une oligarchie » (Aristote, 2005, p. 166). Mais, suffit-il de naître dans une nation gouvernée, par exemple, par un État dit démocratique pour en être véritablement citoyen ?

La réponse à cette question est négative quoiqu'elle atteste l'idée d'une « citoyenneté naturelle », qui s'acquiert par le simple fait de la naissance sur un territoire donné, alors même qu'il se peut que les parents du natif soient d'une autre nationalité. Certes, le citoyen c'est, naturellement, l'enfant né de parents dont un ou tous les deux sont citoyens, à l'exception de celui qui a acquis ce droit par la naturalisation ou par le biais de accords commerciaux. Mais, la citoyenneté n'achève pas son sens dans la naissance et la naturalisation, et que le fait qu'un individu naisse sur un territoire donné, y commerce, y vive pendant longtemps n'est pas une garantie de sa citoyenneté.

Sous certaines conditions ou suite à des manquements au droit, cette nationalité peut lui être refusée ; de même qu'il lui est permis de la répudier et, ce faisant, de n'être plus citoyen de la nation qui l'a lui avait donnée. C'est ce qui arrive dans le cas des États qui refusent la double nationalité à leur citoyen, et qui ne donnent la leur à condition de renoncer à la précédente. Le cas des esclaves, qui sous aucune condition ne peuvent prétendre à la citoyenneté véritable dans l'État aristocratique, est plus que préoccupant.

On est donc fondé, fort de ces considérations, à aller chercher ailleurs les vrais fondements de la citoyenneté, tant est que la seule naissance ne suffit pas à donner accès à la citoyenneté à quelqu'un qui brandit le seul droit de sol. On est ainsi amené à se demander si la citoyenneté épuiserait surtout son sens dans l'acte d'assumer des responsabilités et professionnelles, c'est-à-dire à se rendre utile à la nation par l'accomplissement de tâches légales, civiques et citoyennes qui profitent au développement socio-économique.

Cette fois-ci la réponse est positive, et elle justifie l'idée d'une « citoyenneté active », celle de citoyens qui agissent, s'engagent, contribuent, participent, travaillent pour satisfaire des besoins publics, pour atteindre des objectifs communs. De ce point de vue, nous dit Aristote, « le citoyen n'est pas citoyen par le seul fait d'habiter un territoire ». C'est ce que signifierait l'expression, « être



utile à soi, à sa famille, à sa communauté, voire, à la nation ». D'où, le caractère le plus adéquat pour définir un citoyen, c'est « la participation aux fonctions judiciaires et aux fonctions publiques en général ».

Fort de ce qui précède, il ressort clairement que la citoyenneté se mérite ; ce qui marque sans doute le dépassement de l'acception naturelle de la citoyenneté. Le citoyen ne vaut que par ce qu'il fait : il est soit producteur, vendeur de biens et de services, soit acheteur, consommateur. C'est donc par son activité consciente réfléchie, par son engagement responsable que le citoyen donne en vérité un sens à son existence, à la différence des choses.

## **2. De l'idée de citoyenneté intègre**

Sous ce point se développe l'idée d'une citoyenneté qui se dévoile à travers les actes, les comportements d'individus qui sont intègres. Autrement dit, tous les citoyens ne sont pas intègres dans leur engagement ou par leur agissement au quotidien. Il y en a qui se démarquent par leur caractère d'éthique citoyenne qui induit leur intégrité vis-à-vis des lois, des principes ainsi que des intérêts de la république qu'ils respectent et dont ils défendent la cause.

En effet, en ma qualité de conférencier, je me suis senti doublement interpellé par l'appel qui m'a été fait de communiquer sur cette thématique de « Citoyenneté et intégrité ». D'une part, cette acceptation traduirait d'une manière précise la volonté de s'adonner soi-même à la réflexion sur sa propre intégrité de citoyen du Burkina Faso : suis-je moi-même intègre pour entreprendre de discuter de l'intégrité de la citoyenneté d'autrui. D'autre part, ce moment d'échange a été aussi l'occasion offerte aux auditeurs d'un après-midi de se demander eux aussi en retour si, autant qu'ils sont nombreux dans l'amphi, ils sont en vérité des citoyens burkinabè intègres.

Aussi différents qu'ils soient les uns des autres, l'œuvre de tous les citoyens, leur effort collectif vise le salut de toute la communauté des hommes, c'est-à-dire de la constitution (Aristote, *Politique*, p.

179) ou encore la sauvegarde du bien commun dans la démocratie. C'est pourquoi, le citoyen doit avoir été éduqué ou sensibilisé à la vertu civique, la plus parfaite, pour pouvoir se sacrifier à l'atteinte de l'objectif commun de l'État, qui garantit l'épanouissement collectif, mais qui varie selon la forme du gouvernement ou du régime.

Quoique cela soit difficile à espérer de tous les citoyens, gouvernants comme gouvernés, il importe qu'ils s'efforcent d'être des hommes de bien, des hommes justes et vertueux, qui ont de façon alternative soit la science du gouvernement et du commandement dans l'intérêt de tous les membres de la cité, soit qui acceptent en toute sagesse de se soumettre à l'autorité qui veille à la destinée des affaires publiques. Il apparaît, de façon analogue, que le citoyen vertueux, juste est un homme intègre et raisonnable qui a la vertu de l'honnête homme, c'est-à-dire la prudence ou la sagesse pratique dans la décision et la conduite responsables des affaires collectives. Le citoyen intègre sait de ce point de vue distinguer le Bien du Mal, le juste de l'injuste, l'interdit du permis, l'autorisé du proscrit, le beau de l'ignoble.

L'intégrité comme concept cesse d'être une invention du peuple burkinabè, encore moins sa chasse gardée. Non, le burkinabè se l'a approprié et l'a valorisé en en faisant son « identité », son point de repère depuis le baptême de la nation sous le Conseil national de la Révolution (CNR) à travers le *burkini*. Par conséquent, à l'aune de Platon, l'intégrité s'affiche et s'affirme comme étant la « vertu cardinale » pour tout citoyen qui a vocation de mener une « vie morale ». Ce qui s'entend comme le fait de mettre l'intégrité citoyenne au service prioritaire de la noblesse de l'effort public, individuel et collectif, pour le bonheur de tous.

L'intégrité se conçoit (J. P. Dobel, 2003, p. 3-8), en effet, de manière générale, comme l'esprit d'un individu ou d'un groupe de personnes, voire d'un peuple, par exemple le « pays des hommes intègres » qui a entrepris de conduire une existence de façon digne, responsable et respectable. Cela s'apprécie à travers les idéaux et

valeurs auxquels le peuple croît, de même que ses choix courageux, ses options et comportements qui forcent en vérité l'admiration des autres peuples.

D'une part, l'intégrité du citoyen, de l'agent de service public, « exige une cohérence entre ses convictions intimes et l'action publique », comme si celle-ci découlait de ses convictions, comme si elle faisait partie de ses décisions. Cela montre que l'intégrité s'adapte bien à l'injonction gravée sur le fronton du Temple de Delphes, « connais-toi toi-même », reprise par Socrate pour dire que l'homme doit par principe se connaître soi-même car, pour lui, une vie sans examen ne mérite pas d'être vécue. C'est par l'introspection, l'autocritique, que la vie mûrit dans la sagesse, que l'homme peut acquérir des connaissances supérieures.

De même, en sa qualité d'agent public, le citoyen intègre doit chercher à connaître les problèmes qui sont liés aux décisions qu'il prend ou viendrait à prendre dans l'exercice de sa fonction, car il ne doit rien faire de trop. Le citoyen doit avoir la maîtrise de soi et courage moral nécessaires pour agir selon ses propres convictions, quoique cela ne se fera pas sans moult efforts ni sacrifices : « Si tu t'engages, voilà le malheur ».

D'autre part, l'intégrité requiert que le citoyen ait un esprit critique qui lui permet de s'engager tout en mesurant avec lucidité les implications de ses engagements ; cela lui permet de répondre de ses propres actes. Ce qui signifie donc que, selon J. P. Dobel (2003), « l'intégrité ne peut pas être réduite au simple respect inconditionnel des idées reçues » ; il doit les discuter, pour comprendre leur sens et leur portée, pour savoir si elles peuvent être considérées comme des « convictions personnelles [qui] constituent des liens moraux, intellectuels et affectifs qui unissent l'individu aux diverses obligations attachées à ses rôles multiples ». D'où, l'intégrité exige du citoyen une certaine cohérence morale entre ses engagements et les principes et normes de la vie publique à respecter. Autrement dit,

elle exige que le citoyen établisse un lien solide, une harmonie entre sa vie d'agent de service public et sa vie de personne morale.

Au niveau purement individuel, l'intégrité physique et morale de la personne humaine du citoyen s'appréhende par le fait que le citoyen est, en droit, naturellement et positivement, digne de respect et de considération en tant que personne. Le citoyen intègre adopte une attitude ou comportement correct, à la limite irréprochable. Par conséquent, il doit être mis à l'abri de toutes formes de violences volontaires ou involontaires (insultes, agressions, menaces, délits, crimes). En termes kantien, en tant que dignité, il doit être considéré comme une fin en soi et non simplement comme un moyen.

Il apparaît nettement que le citoyen intègre est, à la fois, un être de liberté, de droits, de devoirs, d'obligations qu'il doit accomplir dans le respect strict de règles juridiques, de normes et principes éthiques et déontologiques qui régissent sa profession, par exemple la profession enseignante ou d'homme de science.

L'intégrité scientifique ou académique se résume en sus au fait d'enseigner, de faire apprendre et de partager avec les étudiants les connaissances dont dispose un enseignant ; cela doit se faire dans un esprit de respect mutuel, de franche collaboration, de clairvoyance, de transparence et d'honnêteté. Cela induit que l'enseignant comme l'étudiant doit assumer la responsabilité de la qualité de ses travaux de recherche, d'enseignement et de formation qui résultent de ses capacités et efforts personnels.

En d'autres mots, la véritable intégrité exige de chaque acteur de la communauté scientifique ou universitaire la capacité de jeter sur soi-même un regard honnête, critique et lucide pour se rendre compte de ses forces, limites et égarements non professionnels et non humains, qui ne l'honorent ni personne des collaborateurs. L'intégrité exige aussi la présence d'amis et de collègues, c'est-à-dire de collaborateurs, auprès desquels le bien-fondé de ses propres convictions peut être vérifié en les rapportant aux normes d'éthique

collective qui visent à préserver la noblesse de sa profession et à mieux justifier le sens des engagements de tout contractant.

En s'acquittant de manière vertueuse de ses devoirs, avec engouement, vocation, voire passion, chacun des acteurs témoigne de son attachement amoureux à sa nation. De même, en se respectant ainsi que son semblable, jeune comme adulte, chacun respecte de surcroît toute la communauté scientifique éprise de valeurs et mue par des normes, règles et principes de vie collective et de fonctionnement qui préservent la dignité et l'intégrité de tous.

Par conséquent, se découvre au quotidien l'existence de citoyens non vertueux et non intègres, qui nuisent en toute conscience à leur semblable en attendant à sa vie par la violence physique, morale, psychologique, et surtout par l'enrôlement à la défense de la cause perdue du terrorisme. De même le citoyen non vertueux, vicieux, et non intègre porte atteinte à l'intérêt public à travers une multitude d'actes de vol de deniers publics, de détournement de fonds, de corruption, de blanchiment de capitaux, etc. Ce constat impose la nécessité d'un éveil perpétuel des consciences citoyennes sur l'attention à porter aux fondements de la nation, à ses intérêts, à ceux d'autrui et aux siens propres en vue d'un mieux vivre ensemble.

### **3. De l'éducation à la citoyenneté intègre**

À considérer l'éducation comme un arbre qui grandit au cœur de la société, on dirait de l'homme qu'il en est un fruit, car celui-ci ne devient homme que par l'éducation qu'il a reçue en famille, à l'école, dans la « rue », en politique, à travers le service national pour le développement, dans la société civile, dans l'État de façon globale. L'homme est ce que l'éducation fait de lui (Kant, 2000, p. 93).

En effet, l'éducation est à la fois instruction ou transmission de connaissances et inculcation de valeurs. Ce qui sous-entend que les lieux d'éducation sont des cadres d'acquisition de savoirs, de savoir-faire, de savoir-être qui sont nécessaire à conduite raisonnable de la

vie démocratique qui s'apprend à travers des pratiques scolaires (M.-C. Blais et *al.*, 2000, p. 253).

Par-delà l'éducation morale, *l'école* est un cadre par excellence de la culture de l'esprit, d'instruction qui « institue le citoyen » (Condorcet). Elle participe à la revalorisation continue de la civilité, en cela qu'en elle les jeunes apprennent à se connaître, à apprendre l'un de l'autre, à vivre ensemble dans la différence, à être ou à exister. D'où, à la suite de Rousseau, « éduqués, nous sommes des citoyens ; analphabètes, nous sommes des bêtes de somme ».

L'éducation a ainsi pour vocation de former, cultiver, discipliner et socialiser les jeunes dans *l'Esprit des lois* (Montesquieu, 2013, p. 205), en leur montrant ce que c'est que la liberté par opposition à l'indépendance ; ou encore en les préparant à acquérir les qualités de citoyen qu'ils seront lorsqu'ils auront rempli les conditions nécessaires de citoyen que sont la nationalité, l'âge, la responsabilité civile et pénale.

Ces exigences et fondements de la citoyenneté indiquent que nul n'est citoyen du seul et simple fait de le vouloir, d'appartenir au corps social, mais de se soumettre à la Volonté Générale qu'il ne veuille point se voir corrompre parce qu'elle est indestructible. C'est cela l'obéissance justifiée à l'autorité, non négativement aveugle, qui prescrit des normes de conduite à ses membres comme elle leur reconnaît des espaces d'expression de leurs contradictions, parce qu'ils refusent de s'assujettir sans leur aveu (Rousseau, 1996, p. 127).

À celles-là sont indissociables les vertus de bon citoyen qui consiste au fait d'être non-violent, de respecter autrui, d'avoir la maîtrise de soi, mais aussi de cultiver ou promouvoir les valeurs démocratiques que sont la liberté, l'égalité, la justice, tolérance, la solidarité, etc.). L'école est un lieu d'éducation par excellence à la citoyenneté intègre.

Puisque, selon Marie-Claude Blais et *al* (2002, p. 254), la citoyenneté est devenue une vertu, l'école se doit de la pratiquer et de l'enseigner à tous les enfants de la république, c'est-à-dire que

l'école doit former des citoyens éclairés, tolérants, soucieux du bien public, participatifs, aptes à la négociation et à l'argumentation rationnelle pour se comprendre et mieux dialoguer. L'école ne saurait alors faillir à sa mission qui consiste aussi à former des individus avertis de leurs droits ainsi que de leurs obligations envers soi, envers les autres et envers l'État.

Le rôle fondamental de l'école dans la formation de la conscience citoyenne intègre consiste donc de la connaissance des lois ou fondements de la république par la connaissance de ses institutions, par leur obéissance ou par la vie conforme aux principes et règles qui régissent l'organisation politique de la collectivité humaine. C'est par cette discipline positive ou l'obéissance raisonnée que le bon citoyen, le citoyen intègre, acquiert, exerce et protège sa liberté contre les empiètements d'autrui dont il ne voudra pas nuire à la sienne.

C'est bien tout le sens à donner à ce passage d'E. Kant (2000, p. 74) qui indique que « celui qui n'est pas cultivé est brut, [comme] celui qui n'est pas discipliné est sauvage. [Mais] Le manque de discipline est un mal pire que le défaut de culture, car celui-ci peut encore se réparer, tandis qu'on ne peut chasser la sauvagerie et combler un défaut de discipline ». Cette importance est reconnue à la discipline dans une société qui est gagnée par la violence, la barbarie. Il est demandé à l'école, qui est elle-même dite en crise, d'aider à pacifier la société en formant des citoyens de paix, des artisans du développement. Mais cela ne veut point dire que l'école a le monopole de la culture de la citoyenneté démocratique.

La *famille*, d'où naissent les enfants de parents eux aussi citoyens d'un État, doit éduquer ses enfants dans la connaissance des idéaux, principes et valeurs cardinales de la nation, malgré les difficultés auxquelles elle s'affronte. Elle doit leur faire éprouver dès le bas-âge l'amour de la République qui est conditionné par le respect scrupuleux du bien public, des armoiries de l'État, le drapeau national.

Il y va de même pour la *société civile*, la « famille universelle », ce regroupement d'individus qui visent la satisfaction des besoins de l'ensemble du groupe social ; autrement dit, elle est mue par un système de « dépendance réciproque » (Hegel, 1975, p. 215). Par-delà sa fragilité et sa misère liées aux moments de contingence qu'elle traverse parfois, la société civile trouve sa richesse dans la formation du caractère éthique de l'individu en quête de reconnaissance en appartenant à un groupe social qui soit aussi économiquement forte.

Par ailleurs, la société est parfois critiquée pour son accointance avec une classe politique composée d'hommes qui, vivant de la politique et non pour la politique (M. Weber, *Le savant et le politique*), aurait de ce fait les mains sales, serait corrompue et détournée des réalités sociales. C'est ainsi que la société civile comme la classe politique se fourvoierait et perdrait toute crédibilité, allant jusqu'à imposer l'idée d'une haine de la politique et celle d'une contestation sociale, d'une répugnance, voire d'un rejet de la société civile. Mais par opposition à de cette société civile dite politique, émerge la vraie société consciente de ses devoirs et obligations, qui doit continuer de jouer son rôle d'éveil des consciences citoyennes, de construction ou de formation de la personnalité intègre et soucieuse de la protection du bien commun qui prime le bien privé, individuel.

Les acteurs de la société civile, qui ne s'organisent plus pour contester certaines décisions et errements d'un pouvoir en place, qui s'érigent en défenseur de la Transition, doivent vraiment s'assurer du bien-fondé de leur combat, à savoir qu'ils n'ont pas d'agenda caché, mais qu'ils accompagnent la Transition vers l'atteinte des objectifs qu'elle s'est assignée dès sa prise du pouvoir, à savoir la sécurisation et la reconquête du territoire national des mains des terroristes.

La jeunesse bouillonnante de ferveur, qu'organise certaines organisations de la société civile, qui s'érige en farouches combattants de l'impérialisme et de ses valets locaux, doit être davantage formée à la vertu démocratique. En effet, la formation de la conscience démocratique, c'est-à-dire le développement de l'esprit



civique, citoyenne et professionnelle constitue, principalement, le cœur même du *service national pour le développement et le patriotisme* de la nation burkinabè. Conscient que la jeunesse est l'avenir ou le fer de lance de son développement, le pays ne lésine pas sur les moyens à y mettre pour atteindre cet important objectif.

Service public, obligatoire ou pas (pour les dispensés), le SND est un cadre institutionnel de regroupement des jeunes gens d'une même nation, venant de toutes les régions du pays, afin que, dans un esprit d'inclusion et de respect mutuel, accomplissent les tâches de développement participatif qui leur sont confiées. Les « appelés » du SND sont formés durant une année civile afin qu'ils soient plus aptes à servir leur nation dans un esprit patriotique en posant diverses actions d'intérêt public appréciable.

Le SND est donc par excellence un milieu d'éducation à la citoyenneté et au civisme à travers la promotion des valeurs républicaines, qui s'imposent à tous les citoyens, dont on retient : la discipline, l'ordre, l'équité, le sens de la sauvegarde de l'intérêt public ou de la protection du bien commun, l'intégrité, la camaraderie, la solidarité, la tolérance, l'effort physique et intellectuel. Ces principes, normes et valeurs fondatrices de la république qui sont défendues par le SND sont, à leur tour, propédeutiques à l'épanouissement de la jeunesse et à la formation de la personnalité par le travail ou le service civique bien rendu. Autrement dit, le service national développe chez les jeunes inscrits une certaine ouverture d'esprit qui leur permet de prendre des initiatives, d'être créatifs, d'entreprendre dans l'estime de soi et la confiance en soi.

Il favorise la connaissance problèmes des sociétés et la compréhension des grands enjeux du monde auxquels leur pays est aussi confronté. Il prépare en cela les jeunes à savoir être, à savoir-faire, à savoir vivre ensemble par l'adoption comme au changement d'attitudes et de comportements d'homme de paix, de justice et d'égalité, notamment dans un contexte difficile de l'insécurité liée surtout au terrorisme et de son cortège de malheurs. On comprend

que c'est dans le but de lutter contre le terrorisme et de l'endiguer que, d'il y a déjà quelques années (2021), la formation civique et militaire a été introduite dans le service national pour le développement. Les élèves fonctionnaires, les stagiaires, de moins de trente ans, sont alors « appelés » sous les drapeaux pour rendre le service légal à la nation.

Les « appelés » volontaires, qui n'ont pas un niveau intellectuel élevé, ou un capital culturel important, reçoivent une formation professionnelle (plomberie, maçonnerie, électricité, mécanique, agro-sylvo-pastoralité, etc.). Les jeunes sont ensuite placés dans des structures de l'État, notamment dans les ministères où ils rendent le service public dans l'incarnation des valeurs républicaines. Toute chose qui les met en à l'abri du besoin, qui les intègre et ne les marginalise pas, pour qu'ils ne deviennent pas un terreau fertile à la radicalisation, voire ne soient pas enrôlés par les terroristes.

Comme il est dit dans le jargon militaire, « le terrain commande la manœuvre » ; c'est pourquoi, les jeunes reçoivent en conséquence une préparation intellectuelle, psychologique et physique qui leur permet de faire face à toute sorte d'éventualité, à toute forme de menace, pour mieux rendre service depuis leur poste d'affectation, leur ville ou village. Formés au maniement des armes, c'est réveiller le « génie militaire » qui sommeille en chacun des jeunes, afin qu'ils deviennent des réservistes, des supplétifs de l'armée, ou encore des volontaires de la défense de la patrie (VDP). Ceux-ci peuvent au besoin, doivent, être actionnés pour défendre la patrie parce qu'ils ont appris à savoir manier les armes comme un militaire. Les « appelés » du service public deviennent ainsi des acteurs de paix dans leur localité tant il est vrai que la paix et la sécurité forment l'autre nom du développement social, économique, culturelle et politique d'une nation.

Enfin, la multitude de *partis politiques*, qui ont une idéologie, et qui s'engagent pour son enracinement sociopolitique, culturel et économique parce qu'ils y croient, devraient mieux jouer leur

partition dans l'œuvre commune qui est de redonner du sens à la citoyenneté eu égard aux risques présents, comme futurs, auxquels elle s'expose déjà sous nos yeux au quotidien.

Pour prévenir ces dangers contre la citoyenneté intègre, les futurs dirigeants politiques doivent être des hommes intègres et dignes, des êtres moralement bons et justes. Ils doivent être formés et éduqués pour gouverner, pour être de bons dirigeants et responsables politiques : ils ne doivent pas se surprendre de parvenir à la destinée des peuples dans l'impréparation. Comme l'a écrit Aristote (2005, p. 183), « l'éducation d'un gouvernant doit être, dès le début, différente de celle d'un citoyen », « il existe une éducation particulière pour un gouvernant », « puisque la vertu d'un gouvernant n'est pas la même que celle d'un simple citoyen ».

Il convient alors de rappeler sans cesse aux jeunes et à leurs formateurs politiques les qualités ou les caractéristiques de l'homme politique (Weber, 1963), qui vit pour la politique en en faisant une cause collective, qui s'engage à servir la communauté, à servir l'État ou le peuple. Celui-là, à la différence de l'homme qui vit de la politique, veut donner un sens à son existence à travers l'engagement politique responsable. Celui-là, qui a un statut social et une stabilité économique, est passionné de politique ; il y trouve un équilibre ; il est dévoué pour la cause politique ; il est déterminé et convaincu d'apporter un changement à la qualité de vie de la collectivité.

Les partis politiques doivent éduquer les populations, leurs militants et sympathisants sur les idéaux de leurs partis, sur le programme de société du parti politique et du candidat du parti à une élection en lien avec la Constitution du pays. Sinon, au-delà, on peut se demander s'ils ne font pas sciemment de profiter de l'ignorance des populations pour se faire une place au ciel politique dans la manipulation, l'instrumentalisation, la corruption, etc., au moyen du mensonge ou de la démagogie.

## **Conclusion**

Je voudrais, au terme de mon intervention, inviter chacun de nous à méditer cette citation de Joseph Ki-Zerbo : « *Naan laara, an saara* », traduit littéralement du Bambara en Français, « Si nous nous couchons, nous sommes morts ». Le citoyen intègre, en tant qu'être de devoirs, doit, aussi bien travailler à croissance du bien commun que revendiquer ses droits, surtout lorsqu'il les sent bafoués : il lutte pour plus de justice, de solidarité, de paix, de sécurité et d'égalité tant bien que mal dans le traitement des agents du service public que dans la redistribution des bénéfices de l'effort commun.

Parce qu'être intègre « n'exige ni de s'aveugler sur soi-même, ni d'être un béni-oui-oui » (J. P. Dobel, p. 272), alors, ensemble, les citoyens intègres doivent se mettre debout pour défendre leurs droits et libertés, pour s'engager à élever les défenses de la paix dans l'esprit des jeunes, femmes et hommes du Burkina Faso, surtout pour faire front à l'ennemi commun qu'est le terrorisme ; combat dont la victoire se profile à l'horizon de la mise en commun des intelligences.

Ce combat de citoyen intègre et résilient se mène et se gagne dans l'inclusion de toutes les forces particulières, nonobstant que le mal du terrorisme, comme une tumeur cancérogène, semble avoir entamé l'ensemble du tissu social d'où il tire, encore chaque jour, sa sève nourricière. Le devoir citoyen appelle donc toutes les intelligences nationales à bien entretenir le tissu commun, afin que le feu du choc des contradictions de chiffonniers ne le consume définitivement. La révolution qui augure des lendemains meilleurs, un avenir radieux, pour le peuple du Burkina Faso sera citoyenne, donc éducative.

### **Bibliographie**

- ARISTOTE, 2005, *La Politique*, trad. Jean Tricot, Paris, Vrin.  
BLAIS, Marie-Claude et al., 2002, *Pour une philosophie politique de l'éducation*, Paris, Bayard.  
DOBEL, J. Patrick, 2003, *Intégrité morale et vie publique*, Paris, Nouveaux Horizons-ARS.

Revue LES TISSONS, Revue internationale des Sciences de l'Homme et de la  
Société (RISHS) – Vol.1 - N°000 - 4è trimestre - Décembre 2023  
e-ISSN : 2756-7532 ; p-ISSN : 2756-7524

HEGEL, 1975, *Principes de la philosophie du droit*, trad. R. Dérathé,  
Paris, Vrin.

KANT, Emmanuel, 2000, *Réflexions sur l'éducation*, trad. A.  
Philonenko, Paris, Vrin.

MONTESQUIEU, 2013, *De l'esprit des lois*, Paris, Flammarion.

OUATTARA, Fatié, 2023, « Penser le terrorisme : d'où vient  
notre mal », in *Revue internationale Dônni*, Vol.2, no2, déc. 2022, p. 368-  
380.

ROUSSEAU, 1996, *Du contrat social*, Paris, LGF.

WEBER Max, 1963, *Le savant et le politique*, Paris, UGE, 10/18.